

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt novembre janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Marianne HUREL, Madame Anne BOUQUIER, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Marilène BOUCLET, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Marie COSTA,

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	25	17

Absents ayant donné un pouvoir : Madame BLANLUET à M. HUET, Mme Vanessa CHABOURINE à M. BAUMY.

Absents excusés : M. Pascal PETITPIERRE, M. Hervé LHOMME, M. Bruno THOMAS, Mme Aline MERIAU, Mme Solène MENNECIER, Mme Stéphanie AUBAILLY-GRON, M. Yann BOUGUENNEC, Mme Anab LEFFRAY.

Date de la convocation

14 novembre 2025

Date d'affichage

14 novembre 2025

A été nommée secrétaire : M. Jacques ABBO

Vu le code général des collectivités territoriales,

Objet de la délibération
7 Finances locales
7-5 Subventions
7-5-1 Demandes de subvention.

Considérant que les demandes de subventions auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ou Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) doivent être déposées avant le 1^{er} décembre 2025,

2025-069– Demandes de subventions–
Aménagement itinéraire cyclable rue Jean Parer

La commune propose de présenter le projet d'aménagement d'un itinéraire cyclable rue Jean Parer qui permettra la jonction entre la piste cyclable rue André Chenal et la véloroute qui longe le canal. Cet itinéraire sécurisera la circulation à vélo entre les différents points de la commune : centre-ville, équipements sportifs et scolaires et commerces. Le carrefour de la rue Jean Parer et de la rue du Gourdet sera retravaillé pour rendre la traversée des cyclistes et des piétons plus sécurisée.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture

Le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à 214 845 € HT soit 257 814 € TTC.

et publication ou notification
28/11/2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

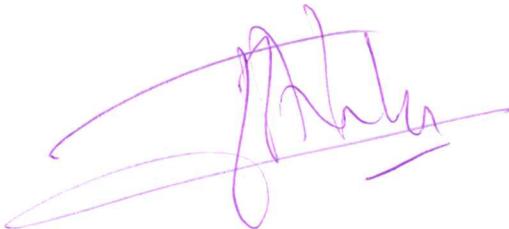
- **ADOpte** le projet d'aménagement d'un itinéraire cyclable rue Jean Parer pour un montant de 214 845 € HT soit 257 814 € TTC.
- **ADOpte** le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	HT
Travaux	214 845 €	257 814 €	DETR/DSIL	107 420 €
			Autofinancement	107 425 €
Total	214 845 €	257 814 €	Total	214 845 €

- **SOLLICITE** une subvention de 107 420 € auprès de l'Etat, correspondant à environ 50 % du montant du projet,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de régler toutes les formalités.

Le secrétaire de séance
Jacques ABBO

Pour copie conforme
Le Maire,
Frédéric MURA



 A handwritten signature in purple ink of Jacques ABBO.